

Ambazac, le 22 Juin 2020

**Lettre aux résidents et à leur famille.**

**Objet** : Reprise des visites au Centre Gériatrique du Muret.

Madame, Monsieur,

Suite à l'allocution présidentielle du 14 Juin 2020 et à la diffusion d'une note ministérielle le 17 Juin 2020, il a été demandé aux établissements accueillant des personnes âgées dépendantes de prévoir un plan de retour à un fonctionnement normal des services.

L'équipe de direction s'est réunie le 17 Juin 2020 afin de définir le protocole permettant la mise en œuvre concrète au sein de l'établissement de ces préconisations qui portent sur 4 points principaux.

Nous souhaitons néanmoins rappeler à tous, en particulier aux familles des résidents, la responsabilité collective nécessaire à la protection des personnes âgées accueillies par l'application des gestes barrières. En effet, le virus Covid-19 circule encore actuellement sur le territoire Français et les résidents de l'établissement y seraient particulièrement exposés si le virus venait à s'y développer.

**Ce protocole de déconfinement, présenté en CVS le 22/06, est applicable à compter du 23/06/2020 dans l'établissement et ce jusqu'au 10 juillet, fin de la crise sanitaire.**

## 1. Les mesures générales de protection continuent de s'appliquer.

**Consignes :** « *Le respect strict des gestes barrières et d'hygiène et en particulier le port obligatoire du masque chirurgical par les personnes extérieures à l'établissement doit être maintenu jusqu'à nouvel ordre, en plus du lavage des mains par solution hydro-alcoolique, du nettoyage des surfaces susceptibles d'avoir été touchées avec aération de la pièce, du respect du circuit des déchets d'activités de soins à risques infectieux et du respect de la distanciation sociale. Les masques chirurgicaux peuvent être apportés par les proches ou sont mis à disposition par les établissements* »

Le respect des gestes barrières restent d'actualité au sein de l'établissement. Ainsi, chaque visiteur devra obligatoirement porter un masque chirurgical et devra se désinfecter les mains à l'entrée de l'établissement. Nous demandons également aux visiteurs de se rendre directement dans la chambre de leur proche sans se promener dans la structure. Par ailleurs, pour des raisons d'hygiène, les chiens des visiteurs ne seront pas admis à compter du 23 Juin 2020.

Une charte de bonnes pratiques sera signée à l'entrée avant toute visite afin de faire respecter les gestes barrières dans la structure.

**Consignes :** « *la conservation d'une chambre individuelle "sas" au cas où un résident présente des symptômes évocateurs du Covid-19 et que ce résident est en chambre double* ».

L'unité COVID sera maintenue avec une capacité de 4 chambres.

**Consignes :** « *un réflexe de dépistage par RT-PCR. Les tests devront être proposés :*

- *aux nouveaux professionnels permanents et temporaires intervenants en établissement, et ce, 2 jours avant leur intervention au sein de l'établissement ;*
- *aux professionnels de l'établissement au retour des congés ;*
- *aux résidents ou salariés présentant le moindre symptôme évocateur ;*
- *aux personnes demandant une admission en établissement, au stade de la préadmission (voir infra) ».*

Le personnel permanent de l'établissement sera testé avant tout recrutement. En cas de symptôme d'un agent, un test est obligatoirement effectué, comme il a été procédé durant la période COVID. Pour les recrutements ponctuels, un test sera proposé dans un délai rapide.

Depuis la période COVID, l'établissement a toujours testé obligatoirement tout résident nouvellement admis.

## 2. La reprise des visites sans rendez-vous.

**Consignes :**

- « *-la prise de rendez-vous préalable à une visite ; une étape peut par exemple être franchie rapidement avec l'instauration de plages horaires de visites sans rendez-vous ;*
- *le respect d'un circuit sécurisé de visite (ex. interdiction de la double circulation) ;*
- *la distance physique avec matérialisation ;*
- *l'interdiction d'échange d'objets ou de denrées ;*
- *l'auto-questionnaire ».*

## Protocole des visites au Centre Gériatrique du Muret Ambazac :

- Horaires des visites familles : 11h – 12h / 14h – 18h
- Nombre de visiteurs : 2 personnes
- Durée de la visite : 1h maximum.
- Arrivée des familles par le sas d'entrée, avec respect d'un circuit d'arrivée.
- Présentation à l'accueil,
- Désinfection des mains et port obligatoire **d'un masque chirurgical**,
- Compléter le registre d'entrée en indiquant son nom – prénom, son heure d'arrivée et son heure de départ,
- Compléter la charte de bonnes pratiques pour les visites famille et entourage en EHPAD
- Se rendre obligatoirement dans la chambre de son parent, aucune déambulation dans les couloirs ne sera autorisée,
- Respecter les mesures barrières et les distanciations physiques,
- Les denrées périssables ne seront pas autorisées,
- Au départ, noter l'heure de sortie sur le registre

Par ailleurs, jusqu'à nouvel ordre, le linge est toujours entretenu par l'établissement.

### **3. La reprise des sorties individuelles et collectives**

**Consignes : « Au regard du contexte local et de la situation de l'établissement, la direction doit préciser les étapes d'une reprise des sorties individuelles et collectives, comme avant la crise, en présentant les étapes d'extinction des mesures suivantes :**

**- Consignes limitation des motifs et de la taille des groupes des sorties collectives ;  
- limitation des motifs, limitation géographique et protocole particulier des sorties individuelles hors de l'établissement ».**

- **Au niveau du Centre Gériatrique du Muret – Ambazac :**

Ouverture du PASA à compter du 23/06, accueil de 7 résidents.

Animation collective : groupe de 14 résidents.

- **Respect mesures barrières** : Utilisation SHA avant chaque groupe et désinfection des ustensiles entre 2 groupes.
- **Sorties individuelles**

23/06 : sorties autorisées avec le personnel.

10/07 : sous réserve de la situation sanitaire relative à la Covid-19 et des instructions ministérielles, les sorties seront autorisées dans les familles, avec le respect d'une charte de bonnes pratiques pour les familles.

#### 4. La reprise de la vie sociale et des interventions des professionnels de santé, médicaux et paramédicaux ou des bénévoles.

**Consignes :** « *Au regard du contexte local et de la situation de l'établissement, la direction doit préciser les étapes d'une reprise de la vie sociale et des interventions de professionnels et bénévoles extérieurs, comme avant la crise, en présentant les étapes d'extinction des mesures suivantes :*

- la limitation de la liste des professionnels autorisés à se rendre en EHPAD dont l'encadrement strict des visites médicales d'intervenants libéraux et de professionnels médicaux et paramédicaux ;*
- la limitation de l'intervention de bénévoles ;*
- la limitation de la taille et de la composition des groupes pour les activités ;*
- la suspension de certaines animations qui mobilisent physiquement les résidents (activité physique adaptée) ou de soins de bien-être (coiffeur, socio-esthéticienne, etc.);*
- la limitation de la taille des groupes de prise de repas ».*

Les médecins traitants sont toujours intervenus au sein du CGMA en respectant les mesures barrières.

Les kinés ont cessé leurs interventions en période de COVID et interviennent de nouveau depuis le 11 mai en respectant les mesures barrières.

Actuellement aucun bénévole n'intervient dans l'établissement. Une réévaluation est à prévoir au mois de septembre pour la reprise de certaines activités.

#### **Organisation du repas :**

Depuis le 15/06 dernier, un groupe de 39 résidents, de chaque secteur, prennent leurs repas du midi et du soir en salle du grand restaurant du lundi au dimanche.

Le mardi, le mercredi et le jeudi : 10 résidents nécessitant une aide au repas se joignent aux 39 résidents initialement prévus.

**Horaire service du déjeuner :** 12h30

**Horaire service du dîner :** 18h30

#### 5. Elections municipales du 28 juin

**Consignes :** « *Un rappel devra être fait aux résidents et à leurs proches concernant le fait de faciliter le vote par procurations pour ce scrutin.*

*Toutefois, un effort particulier sera dédié dans le plan aux possibilités de sortie des résidents qui voudraient se faire accompagner pour aller exercer leur droit de vote lors de ces prochaines élections municipales ».*


**Au niveau du Centre Gériatrique du Muret – Ambazac :**

Les animatrices doivent procéder à un état des lieux des résidents qui souhaitent voter. Les votes par procuration seront privilégiés.

Nous sommes heureux de pouvoir vous accueillir à nouveau au sein du Centre Gériatrique du Muret. Nous souhaitons cependant attirer une nouvelle fois votre attention sur la nécessité de respecter les gestes barrières afin de prévenir l'intrusion de la Covid-19 au sein de l'établissement. **En effet, nous vous informons que si un résident ou un agent de l'EHPAD était porteur de la Covid-19, nous serions susceptibles de revenir à un confinement de l'établissement.**

Restant à votre disposition, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Le Directeur  
Thomas LAVAUD



The stamp is circular with the text "CENTRE GERIATRIQUE DU MURET" around the perimeter. Inside the circle, it reads "2 Allée de Muret 31240 AMBAZAC". A signature is written over the stamp.

